



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DU GROUPEMENT ATLANTIQUE SAISON 2021

- ✓ Tout amateur doit prendre connaissance du règlement avant d'enloger ses pigeons.
- ✓ Le Président de chaque Société doit s'assurer que cela a bien été fait. Il en va de sa responsabilité et se doit de l'afficher.
- ✓ Le règlement est un contrat entre l'organisateur (*Le Groupement ATLANTIQUE*) et l'amateur qui engage ses pigeons dans les concours organisés par ledit Groupement.
- ✓ Un colombophile tenant des propos injurieux envers des responsables groupement ou société, sera interdit d'enlogement pour toute la saison sportive.
- ✓ Si un amateur ne respecte pas ce contrat, les pigeons seront déclassés et l'amateur disqualifié d'office.

Les concours et les championnats du groupement ATLANTIQUE

CONCOURS VITESSE TOUTES CATEGORIES

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 15 Mai 2021</i>	VIRE	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 22 Mai 2021</i>	LE MANS	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 29 Mai 2021</i>	ST MAIXENT L'ECOLE	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 05 juin 2021</i>	LE MANS	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 19 juin 2021</i>	VIRE	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 03 juillet 2021</i>	ST MAIXENT L'ECOLE	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 17 juillet 2021</i>	VIRE	VITESSE	GROUPEMENT
<i>Samedi, 31 juillet 2021</i>	LE MANS	VITESSE	GROUPEMENT

CONCOURS VITESSE PIGEONNEAUX

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 12 juin 2021</i>	LA ROCHELLE	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 19 juin 2021</i>	VIRE	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 26 juin 2021</i>	LE MANS	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 03 juillet 2021</i>	ST MAIXENT L'ECOLE	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 17 juillet 2021</i>	VIRE	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 31 juillet 2021</i>	LE MANS	JEUNES	GROUPEMENT

CONCOURS DEMI-FOND VIEUX

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 07 août 2021</i>	BOVES	DEMI-FOND	GROUPEMENT

CONCOURS FOND VIEUX

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 12 juin 2021</i>	LUNEVILLE	FOND	GROUPEMENT
<i>Samedi, 10 juillet 2021</i>	AMSTERDAM	FOND	GROUPEMENT
<i>Samedi, 31 juillet 2021</i>	AMSTERDAM	FOND	GROUPEMENT

CONCOURS DEMI-FOND YEARLING

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 12 juin 2021</i>	BELLANCOURT	YEARLINGS	GROUPEMENT
<i>Samedi, 10 juillet 2021</i>	MARMANDE	YEARLINGS	GROUPEMENT
<i>Samedi, 07 août 2021</i>	BOVES	YEARLINGS	GROUPEMENT

CONCOURS DEMI-FOND PIGEONNEAUX

<u>DATE</u>	<u>LIEUX</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<i>Samedi, 10 juillet 2021</i>	MARMANDE	JEUNES	GROUPEMENT
<i>Samedi, 07 août 2021</i>	BOVES	JEUNES	GROUPEMENT

Les pigeonneaux seront lâchés 30 minutes minimum après les autres catégories pour les concours de vitesse, puis ils seront lâchés avec les autres catégories pour les 2 concours de demi-fond.

Les concours et championnats Fédéraux

<u>DATE</u>	<u>CONCOURS</u>	<u>TYPE DE CONCOURS</u>	<u>PIGEONS / PANIER</u>	<u>TRANSPORTES PAR</u>
<i>Samedi, 29 Mai 2021</i>	BRETEUIL	VIEUX	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 12 Juin 2021</i>	LUNEVILLE	VIEUX	18 à 20	85 à confirmer
<i>Samedi, 26 Juin 2021</i>	ARRAS	VIEUX	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 26 Juin 2021</i>	ARRAS	YEARLING	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 10 Juillet 2021</i>	AMSTERDAM	VIEUX	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 24 Juillet 2021</i>	BRETEUIL	VIEUX	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 24 Juillet 2021</i>	BRETEUIL	YEARLING	18 à 20	Groupement Atlantique
<i>Samedi, 24 Juillet 2021</i>	CANNAPEVILLE	JEUNES	18 à 20	49 à confirmer
<i>Samedi, 01 Août 2021</i>	AMSTERDAM	VIEUX	18 à 20	49 à confirmer

Cette année le camion du Groupement de l'Atlantique participe au transport des concours fédéraux, mais pour les concours de demi-fond il ne transportera que les pigeons de notre Groupement, sauf pour le concours de jeunes du 24 Juillet, et les concours de fond pour lesquels est prévu un rassemblement au petit port avec les autres Groupements.

LES CHAMPIONNATS DU GROUPEMENT ATLANTIQUE

Cette saison n'ayant qu'un seul concours de demi-fond vieux au programme, il n'y aura pas de championnat et d'as pigeon de 1/2 –fond vieux. Aussi vous verrez plus bas que le calcul pour le championnat général se fera avec celui du 1/2-fond Yearlings en plus du fond vieux.

2 Championnats de vitesse vieux sur les 8 concours de vitesse toute catégories

- Aux désignés 2 parmi les 5 premiers inscrits
- Aux non désignés 2 parmi tous les engagés

2 Championnats de vitesse pigeonneaux sur les 6 concours de vitesse pigeonneaux

- Aux désignés 2 parmi les 5 premiers inscrits
- Aux non désignés 2 parmi tous les engagés

2 Championnats de fond vieux sur les 3 concours de Groupement

- Aux désignés 2 parmi les 5 premiers inscrits
- Aux non désignés 2 parmi tous les engagés

2 Championnats de 1/2-fond Yearling (Pigeons de 1 An), sur les 3 concours de Groupement

- Aux désignés 2 parmi les 5 premiers inscrits
- Aux non désignés 2 parmi tous les engagés

2 Championnats de 1/2-fond Pigeonneaux, sur les 2 concours de Groupement

- Aux désignés 2 parmi les 10 premiers inscrits
- Aux non désignés 2 parmi tous les engagés

Championnat des « JEUNES COLOMBOPHILES ».

Un championnat se jouera entre les jeunes colombophiles. On entend par jeune colombophile un amateur apparaissant individuellement sur les classements (*donc propriétaire personnellement des pigeons engagés*) et ayant moins de 5 années d'ouverture de colombier.

Les Présidents des Sociétés du Groupement fourniront la liste des amateurs concernés avec l'année d'ouverture du colombier. Ils seront juges en premier ressort de la qualité du jeune amateur.

Cette liste devra être fournie au président du groupement avant le premier concours de Yearling le 12 Juin sur BELLANCOURT

CE CHAMPIONNAT SE JOUE UNIQUEMENT SUR LE CHAMPIONNAT DE YEARLING AUX DESIGNES. LE VAINQUEUR NE POURRA PLUS PRETENDRE A CE CHAMPIONNAT LES ANNEES SUIVANTES.

(A défaut de gagnant de cette façon, le lauréat de ce championnat sera déterminé sur les NON DESIGNES).

Un trophée récompensera le meilleur.

MODE DE CLASSEMENT DES CONCOURS DU GROUPEMENT ATLANTIQUE

Les classements pour les championnats seront faits au ¼ des pigeons engagés (*Nombre de prix*)

En cas d'erreur sur les classements prendre contact avec **Jean-François CHEVRIER** qui transmettra au classificateur.

Sur un même concours, tous les pigeons d'une même société non porteurs d'une bague électronique doivent avoir des bagues concours caoutchouc de même couleur par catégorie.

MODE DE CALCUL DES CHAMPIONNATS DU GROUPEMENT ATLANTIQUE

Le calcul des **points** des championnats se fera avec le système championnat de France.

$$\frac{(\text{Nombre de prix du concours} - \text{la place} + 1) \times 100}{\text{Nombre de prix du concours}}$$

Pour chaque championnat, le titre sera attribué à l'amateur ayant le **maximum de points** obtenus dans les concours comptant pour le même championnat (*Colonne de droite des classements*) sans tenir compte du nombre de prix.

En cas d'égalité de points : priorité à la meilleure place obtenue dans un des concours, ou en cas d'égalité dans 2 concours du championnat, etc....

Si un amateur ne classe pas de pigeon ou ne participe pas à un concours il ne marquera pas de points mais ne sera pas éliminé pour la suite du championnat concerné par ce concours.

CHAMPION DU GROUPEMENT (désignés 1/2-fond YEARLINGS + fond VIEUX)

A la suite des classements aux **DESIGNES** dans les 2 championnats de ½-fond YEARLINGS et de fond VIEUX, on procède à l'addition des places des amateurs dans ces deux classements.

Ex. 4ème en ½-fond Yearlings et 2ème en fond vieux = 6 points

Le titre de Champion du GROUPEMENT sera attribué à l'amateur totalisant le plus faible total de places.

En cas d'égalité on se reporte par le même type de calcul aux deux championnats aux non désignés. En cas de nouvelle égalité, le calcul sera repris sur les trois premiers et si nécessaire sur 4 puis 5 pigeons.

Les 5 premiers recevront une coupe ou un trophée.

AS PIGEONS MALES ET FEMELLES

	<u>MALE</u>	<u>FEMELLE</u>	<u>CONCOURS</u>
AS PIGEON VITESSE	x	x	Sur les 8 concours de vitesse
AS PIGEON ½-FOND Yearling	x	x	Sur les 3 concours de ½ fond Yearling
AS PIGEON FOND	x	x	Sur les 3 concours de fond
AS PIGEONNEAUX Vitesse	x		Sur les 6 concours de vitesse Jeunes
AS PIGEONNEAUX ½-FOND	x		Sur les 2 concours ½ fond Jeunes

Pour les As Pigeons, le titre sera attribué au pigeon totalisant le **maximum de prix** dans les concours comptant pour le même championnat et départagé par le plus faible total à l'addition des places obtenues dans ces concours.

En cas d'égalité de points : Le mieux placé dans les concours à la place.

Ex : un pigeon classé 4ème, 20ème etc. sur les concours, un autre pigeon classé 7ème, 17ème etc., c'est celui qui est classé 4ème et 20ème qui est le meilleur.

Les résultats des championnats et des As Pigeons seront en fin de saison sur le site classificateur.

PRIX CONCOURS

- Pour le 1° de chaque concours de vitesse un bon d'achat de **10€** chez NATURAL BRETAGNE
- Pour le 1° de chaque concours de demi-fond vieux et 1 an un bon d'achat de **15€** chez NATURAL BRETAGNE
- Pour le 1° de chaque concours de demi-fond jeunes un bon d'achat de **20€** chez NATURAL BRETAGNE
- Pour le 1° de chaque concours de fond un bon d'achat de **30€** chez NATURAL BRETAGNE
- Pour les CINQ premiers de chaque concours (sauf concours vitesse) un prix espèces : (1°=30%, 2°=25%, 3°=20%, 4°=15%, 5°=10%) de la mise des 0,50 € par amateur participant au concours.

CHAMPIONNATS GROUPEMENT

- Pour le 1° de chaque championnat un trophée. Si un amateur remporte le championnat en désignés et en non désignés dans la même catégorie, il n'aura qu'un seul trophée accompagné d'un bon d'achat de 20€ chez NATURAL BRETAGNE
- Pour les trois premiers de chaque championnat (sauf concours vitesse) un prix en espèce. (Mise des 0,50 € par amateur participant aux concours) répartis 50 % pour le premier, 30 % pour le deuxième et 20 % pour le troisième et pour les jeunes les 3 premiers du championnat de jeunes (sur les 4 concours)

FEUILLES D'ENLOGEMENT INITIALES

Le modèle des feuilles de mise en loge et de dépouillement sera identique pour tous les amateurs (sauf constatations électroniques).

Pour tous les concours les amateurs sont priés de vérifier leurs feuilles d'engagement. Si une erreur d'inscription quelle qu'elle soit et plus particulièrement sur le numéro matricule et l'année du pigeon était commise, il y aurait annulation pure et simple du pigeon pour tout type de classement (*Championnat ou As-pigeon*).

Seules les erreurs provenant de la saisie des feuilles de dépouillement par le classificateur seront rectifiables.

Pour éviter les erreurs d'écriture, les feuilles manuelles doivent être contrôlées par le colombophile propriétaire des pigeons.

Les enlogements se feront sur des feuilles distinctes pour chaque catégorie. (Vieux - 1 an ou jeunes),

RECAPITULATIF D'ENLOGEMENT POUR TOUS LES CONCOURS DU GROUPEMENT

RAPPEL ENLOGEMENT SITUATION COVID19

Lors de votre premier rassemblement à votre lieu de mise en loge et de dépouillement, il est impératif de remplir la charte sur le comportement à respecter pendant la crise sanitaire liée au COVID19, et de suivre les directives du « *Mode opératoire mises en loges des concours 2021* » disponible sur le site de la [Fédération Colombophile Française](#).

A la suite de l'enlogement et lors du ramassage, chaque société remettra au chauffeur une enveloppe du concours correspondant, comportant les indications suivantes relatives à chaque société à savoir :

- NOM DE LA SOCIETE - NOMBRE D'AMATEURS
- NOMBRE TOTAL DE PIGEONS PAR CATEGORIE JEUNES, YEARLING ou VIEUX
- NOMBRE DE PANIERS

L'enveloppe devra impérativement contenir, un double des feuilles d'enlogement de chaque amateur et la feuille récapitulative de la société.

Les feuilles récapitulatives doivent être signées par trois amateurs - Nom et signature

Pour tous les concours bien mettre une feuille récapitulative par catégorie.

A CONSERVER DANS LE CAMION POUR TOUS LES CONCOURS

VACCINATION

Pour participer aux concours, vos pigeons doivent impérativement être vaccinés. Chaque président devra faire fournir une attestation globale de vaccination pour sa société accompagnée d'une facture de vaccin et de l'ordonnance **EN CINQ EXEMPLAIRES** (1 pour chaque camion + 1 pour le Président de la Commission Sportive). Ces documents seront à donner au chauffeur lors du premier ramassage, et seront conservés dans les camions pour tous les concours.

Vous devrez conserver à la société un double de ces documents ainsi que la liste des pigeons vaccinés.

CONTROLE : Pour le contrôleur de Groupement Jean-Paul ORAIN

Une enveloppe sera remise au camion et récupérée par Jean-Paul ORAIN.

Dans les deux cas, l'enveloppe devra impérativement contenir, un double des feuilles d'enlogement de chaque amateur et la feuille récapitulative par catégorie de la société.

DEPOUILLEMENT

Pour les Sociétés qui transmettront leurs résultats par mail, il faudra appliquer la procédure suivante :

- Après un contrôle du nombre de fichiers amateurs dépouillés, sauvegardez vos courses dans un document nommé courses 2021, puis expédier par mail le fichier correspondant à la course au classificateur (patrick.delsaux@wanadoo.fr) et au contrôleur (orain0610@gmail.com) et au Président de la Commission sportive (jeffchevrier8@gmail.com).
- **IMPORTANT** : Pour des raisons de sécurité, il faut faire une sauvegarde sur une clé USB
- **IL EST INTERDIT D'INTERVENIR SUR LE FICHIER COURSE (FICHIER TEXTE),**
- Il est donc important d'imprimer 2 feuilles ; Une pour l'amateur et une pour la Société.
- Ces feuilles doivent-êtré conservées à la société pendant deux années.

DECISION DE LACHER

La décision de lâcher sera prise suivant les concours par le président de la commission sportive du groupement. Sauf consignes particulières, l'heure du lâcher sera communiquée.

Il est interdit à tous les colombophiles de téléphoner au chauffeur, pour avoir un renseignement s'adresser au Président de la Commission Sportive Jean-François CHEVRIER. (06.63.65.25.72)

Heures des lâchers Les heures de lâcher, seront communiquées par le Président de la Commission Sportive et elles figureront sur le site de pigeonsvoyageurs44 : <http://www.pigeonvoyageur44.fr/>

Remplacement du lieu initial de lâcher :

Si la météo est défavorable sur un lieu de lâcher ou pour toute autre raison, sur proposition du Président de la Commission Sportive un autre lieu de lâcher sera proposé au Bureau Directeur.

La décision sera prise au plus tard le mercredi soir.

Signalement des pigeons pour TOUS les CONCOURS de ½ fond Vieux Yearling et Jeunes et les concours de Fond

SIGNALEMENT DU 1er PIGEON

Chaque amateur signalera son premier pigeon arrivé à son président de société ou à un responsable de la société où il a enlogé (même s'il n'appartient pas à cette société). Par signalement on entend un message succinct précisant :

Le nom de l'amateur, l'heure d'arrivée, le N° de matricule et l'année du pigeon, le N° d'inscription sur la liste d'enlogement, la distance et la vitesse.

Si toutefois l'amateur ne peut pas être présent le jour de l'arrivée des pigeons, il doit prévenir le Président de la Société où il a enlogé, celui-ci informera de nouveau les responsables avant 12 heures. Dans le cas où l'amateur ne signale pas son pigeon **avant 12 heures le lendemain, l'amateur sera disqualifié.**

Le responsable de chaque société transmettra à son tour les arrivées des premiers pigeons au responsable de la commission sportive du groupement Jean-François CHEVRIER pour **19 h au plus tard pour les concours de ½ fond** et pour **22 heures au plus tard pour les concours de fond**. Il serait souhaitable de signaler vos pigeons par e-mail, pour faciliter le travail du responsable et surtout pour éviter les erreurs. Même si vous n'avez pas de pigeon, le signaler au Président de Commission Sportive, afin de faire le point du concours.

Les sociétés annonceront l'heure d'arrivée de leur 1^{er} pigeon dès que possible et avant 22 h pour un concours se déroulant dans la journée, et **avant 12 h le lendemain** pour un concours tardif le soir.

D'une manière générale si un amateur ne signale pas son 1^o pigeon, soit normalement ou en respectant les dérogations prévues aux paragraphes ci-dessus. L'amateur ne sera pas classé.

Les concours de fond peuvent durer plusieurs jours.

Le Président de la Commission Sportive du Groupement Atlantique sera chargé de s'informer de l'état des rentrées de façon à savoir si le concours dure plus longtemps, les prix pouvant ne pas être remportés dans les 2 jours. A cet effet des renseignements peuvent être pris par les Présidents ou leur mandaté auprès des amateurs pour pouvoir estimer l'état des rentrées.

Les messages seront envoyés par email.

RESULTATS DEFINITIFS

Pour la constatation manuelle, les feuilles originales blanches d'enlogement (*correctement remplies*), plus une feuille récapitulative d'enlogement de la Société seront envoyées à l'issu du dépouillement, au plus tard le mardi (cachet de la poste faisant foi) suivant la clôture du concours au classificateur :

- **M. DELSAUX Patrick - 18 rue de la LYS - 59181 STEENWERCK.**

Toute société ne respectant pas cette consigne, ne sera pas classée.

Pour tout concours retardé, le délai d'envoi est reporté d'autant. Cependant une erreur d'un jour sera acceptée une seule fois par saison.

Si un Président de Société s'aperçoit qu'il a commis une erreur dans la procédure à suivre, il doit en informer le plus rapidement possible le Président du Groupement de LOIRE ATLANTIQUE :

Serge LASSALLE

11 rue du stade - 44670 LE PETIT AUVERNE

06 75 13 69 90

En attendant le retour de Serge, merci d'en informer le Vice-Président :

Yann MORCEAU

Kerjean N°6 - 56950 CRAC'H

07.85.88.79.97 / asineriedelabaie@wanadoo.fr

**** MISES EN PANIERS 2021 ****

ATTENTION

Pour bien distinguer nos paniers et abreuvoirs peindre un motif de 5 à 7 cm de couleur jaune fluo sur chaque petite porte, ainsi que sur le côté des abreuvoirs

Il est impératif de respecter les quantités de pigeons par panier pour les concours

TRANSPORT GROUPEMENT

- Pour les concours de vitesse : 23 (+ 2 maxi)
- Pour les concours de fond et ½ fond : 18 (+ 2 maxi)

Tous les paniers devront porter, sur une plaquette fixe personnalisée au nom de leur société, une pochette plastique dans laquelle sera glissée une fiche mentionnant les numéros de paniers, le nom du concours, les catégories, le sexe et la quantité de pigeons qu'ils contiennent, ainsi que cinq plombs obligatoires par panier. Cette consigne s'applique obligatoirement pour tous les concours (groupement et fédéraux).

De même, les paniers doubles de catégories différentes sont interdits (panier séparé en deux).

REGLEMENT FINANCIER

Pour la saison :

Chaque Société réglera **8,00 €** par amateur participant (*au minimum à un concours*) au titre des trophées.

Pour chaque concours (½ fond et les doublages fédération) :

1,00€ par amateur participant au concours.

Pour chaque concours de vitesse jeunes et vieux :

0,50€ par amateur participant au concours

Les frais de classements des concours ½ fond et doublage fédération seront pris en charge par le Groupement de l'Atlantique.

Les sommes dues pour chaque concours, vous seront demandées tous les mois par le trésorier après contrôle des feuilles d'enlogement.

Les règlements devront se faire à réception de la facture, avec un seul chèque de société à :

M. BELLIOU Christian 44, Impasse St Jean de Gériais - 44 780 MISSILLAC.

ou par virement pour ceux qui le souhaitent

Titulaire : GRPT COLOMBOPHILE DE LOIRE ATLANTIQUE

Code Banque : 14706

Code Guichet : 00059

Numéro de compte : 86238332000

Clé RIB : 51

IBAN : FR76 1470 6000 5986 2383 3200 051

Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP847

Pour le 44, le prix du transport : **0,85€** /pigeon pour les concours

Pour le 56, le prix du transport : **0,81€** /pigeon pour les concours

LA PARTICIPATION A L'AMORTISSEMENT CAMION EST FIXEE à :

- **5.00 €** par amateur pour toutes les sociétés du Groupement de l'Atlantique

LE COÛT DU CLASSEMENT :

- Les tarifs restent identiques aux années précédentes pour le site et la classification soit :
 - **0.05 €** concours groupement
 - **0.03 €** doublage
 - **0.06 €** fédéral